

REMUE !

la classe [à la piscine]

N°1 - 2024/2025

Comment accompagner ses élèves à la piscine ?

Formalités administratives, organisation et pistes pédagogiques,



PROJET ET AGRÉMENTS

Savoir Nager en Sécurité

Compléter le projet natation et faire les demandes d'agrément pour les accompagnateurs

ORGANISATION

Le taux d'encadrement nécessaire

L'organisation du bassin et des séances

Le matériel disponible

Le camion piscine

SÉQUENCES

Des exemples de séances et de séquences pour accompagner la mise en œuvre

Le livret natation de la piscine de Gray



<https://gray.circo70.ac-besancon.fr/>

-CIRCONSCRIPTION DE GRAY-



Attestation Savoir Nager en Sécurité

Un objectif à atteindre

L'attestation scolaire « savoir nager » est remplacée par une **Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)** délivrée dans le cadre scolaire (décret et arrêté du 28/02/2022).

L'objectif est inchangé : reconnaître la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).



L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Il est défini comme suit :

PARCOURS DE COMPETENCES													
50 m de distance composé de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans aide à la flottaison.													
Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore			Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale	Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale	Déplacement sur 3,5 m	Encrage à un élément fixe et stable	

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

A l'école primaire, l'ASNS est validé par un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié.

Le projet natation et les agréments

Les démarches et formalités administratives



Pour se rendre à la piscine avec ses élèves, plusieurs documents doivent être complétés : **le projet module natation** ainsi que **les demandes d'agrément** (nouvelle demande et renouvellement).

Ces documents doivent être envoyés au CPC EPS en amont de la première séance. Une fois validés et signés, les séances pourront débuter.

Une demande d'autorisation de sortie régulière doit également être signée par le directeur/la directrice puis archivée à l'école.

Comment compléter le projet module natation ?

Accéder au formulaire : <https://tinyurl.com/yntw7rck>

Ce formulaire est complété par les enseignants des classes qui se rendent à la piscine. N'oubliez pas de compléter la partie 4 en y indiquant la répartition de la prise en charge des différents groupes (*non-nageurs, nageurs débutants, nageurs experts, ...*). Vous pouvez modifier le nom de ces groupes en fonction du niveau de vos élèves.

Vous devez joindre à votre envoi un exemplaire du **mot d'information** destiné aux parents ainsi qu'un **planning des différentes interventions des parents agréés**.

Après avoir été transmis au CPC EPS, le projet module natation vous sera retourné signé par l'IEN.

Les nouvelles demandes et les renouvellements d'agréments

Accéder au formulaire : <https://tinyurl.com/3hjkufsr>

⇒ Pour **une première demande** d'agrément intervenants bénévoles : faire compléter à la personne à agréer le formulaire de demande d'agrément en cochant la case « premier agrément ». Cette personne sera dans l'obligation de participer à une session de formation organisée par le CPC EPS*

La session de formation est valable **cinq ans**. Durant ces cinq années, il suffira de faire une demande de renouvellement d'agrément.

⇒ Pour **un renouvellement** d'agrément intervenants bénévoles : faire compléter à la personne à agréer le formulaire de demande d'agrément en cochant la case « renouvellement ».

Dans les deux cas une vérification du fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (**Fijais**) est effectuée.

Précisions : Vous pouvez solliciter d'autres personnes que les parents des classes concernées. Il peut s'agir de parents d'autres classes ou de tout adulte remplissant les conditions nécessaires (*exemple de mot en page suivante*).

Seuls les parents agréés peuvent prendre en charge un groupe et se trouver au bord du bassin.

Les intervenants extérieurs à l'école primaire sollicités dans le cadre de l'enseignement de l'EPS sont soumis à l'agrément de l'IA – DASEN. Cette reconnaissance autorise l'intervention d'un individu à participer à l'encadrement de l'EPS sur le temps scolaire sous réserve de répondre à des critères de compétences et d'honorabilité.

***Sont exemptés du test de compétences** : Les titulaires du BNSA, les MNS, les BE spécialistes en natation. Les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS en activité.

Le taux d'encadrement

Combien faut-il d'adultes pour encadrer les séances ?

En classe élémentaire : il faut 2 adultes agréés par groupe-classe (jusqu'à 30 élèves). Pour deux classes élémentaires il faut donc 4 adultes agréés : 2 PE + 1 MNS + 1 parent. Il faut donc **1 parent agréé à chaque séance**.

En classe maternelle (*est considérée comme une classe maternelle toute classe dans laquelle il y a des élèves de maternelle : GS-CP ; GS-CE2, etc.*) : Il faut 3 adultes agréés par groupe-classe (jusqu'à 30 élèves et seulement 2 adultes si moins de 20). Pour deux classes maternelles il faut 6 adultes agréés (2 PE + 1 MNS + 3 parents). Il faut donc **3 parents agréés à chaque séance**.

Attention, dans tous les cas les ATSEM, AESH, Services civiques ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.



La piscine de Gray met gratuitement à disposition un maître-nageur pour l'enseignement à chaque séance. Le MNS est donc comptabilisé dans le taux d'encadrement.



La piscine de Noidans-les-Vesoul ne met pas gratuitement à disposition un maître-nageur pour l'enseignement. Il faudra donc, si besoin, un adulte agréé supplémentaire.



Voici **différents courriers** pour communiquer avec les familles :

- un exemple de mot pour **solliciter des accompagnateurs**. Les éléments surlignés en jaune sont à adapter à votre contexte.

Lien vers le document : <https://tinyurl.com/3j9er8vr>
(réalisé à partir du site de l'inspection des Vosges du Nord)

L'organisation des séances

Gestion du temps et des différents espaces disponibles

Les élèves de classes élémentaires

Lors de la première séance le MNS composera des groupes de niveaux :

Niveau 1 : Enfants débutants ayant des difficultés à mettre la tête sous l'eau, difficultés à quitter ses appuis plantaires, ne s'allonge pas...).

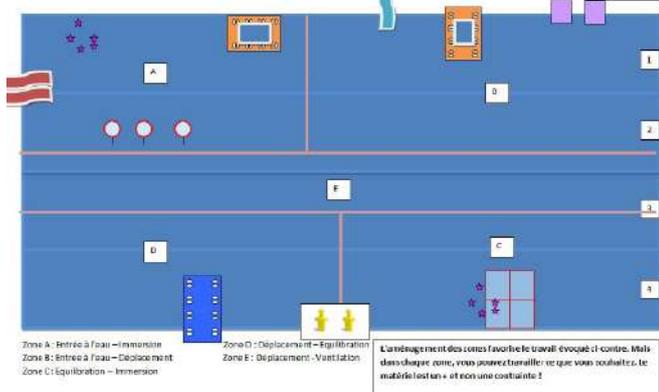
Niveau 2 : Enfants arrivant à quitter ses appuis plantaires, s'allonge mais ne se déplace pas. Ex : étoile petite profondeur, grande profondeur, saut grande profondeur.

Niveau 3 : Enfants se déplaçant sur une distance maximum de 10 mètres.

Niveau 4 : Enfants se déplaçant aisément sur une distance de 25 mètres ou plus.

Les zones d'évolution

L'organisation des bassins se fera par une distribution de « **Zones de travail** » : 5 zones de travail (A, B, C, D et E)



Lors de la première séance, chaque groupe se positionnera dans la zone de son choix après discussions entre intervenants.

Une rotation interviendra ensuite au bout de **20 minutes** (sifflet).

La rotation suit le sens horaire (A→B→C→D→A). Il y a une seule rotation par séance.

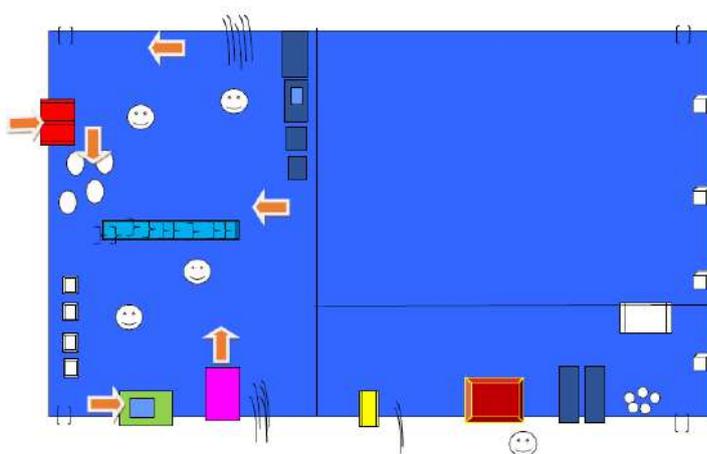
A tout moment dans le cycle, je peux venir en zone E.

Le groupe tourne avec son intervenant et la semaine suivante, le groupe revient dans la même zone qu'il a quittée la semaine précédente.

Les élèves de classes maternelles

Les groupes seront composés avec l'aide du MNS lors de la première séance.

L'accueil des maternelles doit permettre à ceux-ci une familiarisation avec le milieu pour les enfants les plus craintifs et le développement d'une certaine aisance pour les autres. Le matériel sera disposé dans le bassin suivant les besoins de l'enseignant .



Lien vers le projet pédagogique de la piscine de Gray : <https://tinyurl.com/ynydpry6>

Le matériel disponible à la piscine : <https://tinyurl.com/bdfv2jkk>

Camion piscine

Secteur Marnay



ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les élèves, en priorité les MS / GS, sont accueillis par groupe de même niveau, à raison de 6 élèves environ. L'enseignement est fait en co-intervention par l'enseignant et un personnel qualifié mis à disposition par la CCVM. Le remplaçant mis à disposition pourra gérer le reste de la classe. Le **temps effectif de séance** est de 45 minutes dans l'eau.

Taux d'encadrement pour l'enseignement :

A l'école :

- en maternelle : 2 adultes qualifiés pour un groupe dans le camion piscine (l'enseignant de la classe et un personnel qualifié)

ORGANISATION GENERALE

Absences des enseignants

Absence du professeur en charge de la classe :

Le principe est de chercher une solution visant à ne pas priver l'élève d'une séance d'apprentissage. Deux cas à envisager :

Le professeur absent n'est pas remplacé. L'enseignement est assuré par le remplaçant mis à disposition et les reste des élèves sont répartis dans les autres classes.

*L'enseignant est remplacé, la classe se rend à la piscine avec le remplaçant mis à disposition. **Le remplaçant nommé sur le remplacement s'occupe du reste de la classe.***

2. *Absence totale de la classe : (sortie ou voyage scolaire, classe de découverte...)*

L'école doit prévoir toute sortie en dehors des créneaux prévus pour éviter toute rupture dans les apprentissages.

3. *Absence d'un M.N.S : remplacement par l'autre MNS si possible ou annulation de la séance.*



Séquences pédagogiques

Exemples de modules d'apprentissage et de ressources



CYCLE 1

Module d'apprentissage : <https://tinyurl.com/356wtccu> + grille d'évaluation : <https://tinyurl.com/4h3e9awa>

Lien vers le livret natation de la piscine de Gray : <https://tinyurl.com/2p9h62vh>

CYCLE 2

Module d'apprentissage : <https://tinyurl.com/28a8hrve> + grille d'évaluation : <https://tinyurl.com/w6uupjdv>

Lien vers le livret natation : <https://tinyurl.com/2p9h62vh>

Exemples d'activité aquatiques (jeux) : <https://tinyurl.com/563xpnhp>

Autre exemple de séquence : <https://tinyurl.com/3m2th47c>

D'autres exemples de situations : <https://tinyurl.com/5n732hbv>

CYCLE 3

Module d'apprentissage : <https://tinyurl.com/28a8hrve> + grille d'évaluation : <https://tinyurl.com/w6uupjdv>

Lien vers le livret natation : <https://tinyurl.com/2p9h62vh>

Exemples d'activité aquatiques (jeux) : <https://tinyurl.com/563xpnhp>

D'autres exemples de situations : <https://tinyurl.com/2p9h3fvj>